



Assurance électricien

Par Katmon

Bonjour,

Notre télévision étant en panne, nous l'avons emmenée en réparation. L'électricien l'a réparée et en la remontant, l'a cassée, la rendant hors d'usage. Il fait marcher son assurance, elle nous rembourse à condition de reprendre une télévision chez ce même électricien.

L'assurance a-t-elle le droit de nous imposer de reprendre une télévision chez ce même commerçant ?

Merci pour votre réponse.

Par janus2

Bonjour,

Les arrangements entre l'assurance et son assuré ne vous concerne pas. Vous n'avez même pas à savoir quoi que ce soit de cette assurance.

C'est avant tout le professionnel qui vous a causé un tort qui doit le réparer. Qu'il le fasse avec ses propres deniers ou qu'il fasse jouer son assurance, c'est son problème et non le votre.

Sur ce principe, l'assurance n'a aucune condition à vous imposer.

Par Isadore

Bonjour,

En effet vous pouvez refuser et repartir simplement avec l'indemnisation à hauteur de la valeur du bien. A noter qu ce n'est peut-être pas votre intérêt si on vous propose un appareil neuf de gamme équivalente. Vous ne pouvez prétendre à plus que la valeur du bien endommagé, avec la décote liée à la vétusté. Le matériel audiovisuel a tendance à subir une forte décote au bout de quelques années.